



## ÉcoWatt Provence Azur

### Le bon geste énergie pour bien passer l'hiver

**La démarche ÉcoWatt a pour objectif d'inciter les habitants du Var, des Alpes-Maritimes et de Monaco à modérer leur consommation d'électricité en hiver durant la pointe, entre 18h et 20h.**

Face à une fragilité structurelle du réseau et à l'augmentation de la consommation, l'est de la région PACA se trouve confronté à des risques de coupures de l'alimentation électrique pendant les pics de consommation hivernaux. Une consommation maîtrisée contribue à les éviter notamment le soir entre 18 et 20 heures.

Dans ce contexte, RTE – l'opérateur du réseau de transport d'électricité- et ses partenaires, la Préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil général des Alpes-Maritimes, le Conseil général du Var, la Principauté de Monaco, ERDF et l'ADEME ont lancé depuis l'hiver 2010-2011 la démarche « **ÉcoWatt Provence Azur, le Bon Geste Energie** ».

**Une démarche interactive :** [www.ecowatt-provence-azur.fr](http://www.ecowatt-provence-azur.fr)

Cette opération originale s'articule autour d'une campagne de communication interactive. Elle repose sur le site [www.ecowatt-provence-azur.fr](http://www.ecowatt-provence-azur.fr), qui déclenche des « alertes », dans l'esprit d'une journée verte, orange ou rouge de Bison Futé. Ce dispositif d'appel à la modération de la consommation d'électricité, relayé par mail et SMS, est donc basé sur la mobilisation citoyenne de tous. Pour s'inscrire à titre individuel, c'est très simple : il suffit de laisser ses coordonnées sur le site EcoWatt et de choisir de recevoir les alertes par mail et/ou SMS.

*Nom de l'organisation a elle (ou lui) aussi décidé de se mobiliser en faveur de la démarche, en tant que dénomination (collectivité locale ; entreprise ; association ; etc.). « C'est pour cela que nous avons signé une charte EcoWatt, dans laquelle nous nous sommes engagés à mettre en oeuvre des actions d'économie d'énergie, notamment lors des alertes, et à relayer l'information auprès de nos nom des publics concernés (administrés ; salariés ; usagers ; etc.)*